

**ATELIER SUR L'EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT EN PRATIQUE:  
L'APPLICATION DE LA DECLARATION DE PARIS POUR ENCOURAGER L'EGALITE  
HOMME-FEMME, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DROITS DE  
L'HOMME**

**DUBLIN, IRLANDE, 26-27 AVRIL 2007**

**Accueilli par Irish Aid**

**Organisé conjointement par les Réseaux du Comité d'aide au développement sur l'environnement et la coopération pour le développement, sur la gouvernance et sur l'égalité homme-femme, et par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.  
Financé par les autorités de l'Irlande et du Danemark**

**Principaux messages et compte rendu succinct**

La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (mars 2005) est l'expression d'une convergence de vues inédite sur la nécessité de réformer l'aide afin qu'elle contribue plus efficacement à faire reculer la pauvreté et les inégalités à l'échelle mondiale, à augmenter la croissance, à renforcer les capacités et à accélérer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, ainsi que d'une volonté plus forte que jamais d'effectuer cette réforme. Elle énonce des engagements d'action concrets tant pour les donateurs que pour les pays partenaires, qui sont convenus de suivre ensemble les progrès accomplis dans leur exécution au regard d'un ensemble d'indicateurs et des objectifs-cibles correspondants pour l'année 2010.

Les cinq grands principes exposés dans la *Déclaration de Paris* – appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle – constituent d'importants éléments de référence pour l'orientation du dialogue sur les mesures à prendre et la définition des programmes de coopération pour le développement concernant tous les secteurs. La façon dont ils seront mis en application au cours des années à venir aura une incidence sur tout l'éventail des domaines sur lesquels porte la coopération pour le développement, notamment le respect des droits humains, l'égalité hommes-femmes et la protection durable de l'environnement.

Accueilli par Irish Aid, l'Atelier sur *L'efficacité au regard du développement dans les faits* a réuni 120 personnes représentant les membres du Comité d'aide au développement (CAD), les pays partenaires, la société civile et les institutions des Nations unies. Il a été organisé conjointement par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF), les Réseaux du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET), sur la gouvernance (GOVNET) et sur l'égalité homme-femme (GENDERNET), son financement ayant été assuré par l'Irlande, le Danemark et d'autres membres du CAD.

Le but de cette réunion était de procéder à un échange de connaissances qui permette de mieux comprendre la façon dont les acteurs de l'aide appliquent les grands principes énoncés dans la *Déclaration de Paris* pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, une protection durable de l'environnement et le respect des droits humains. L'objectif à long terme est de démontrer que la prise en compte de ces questions a pour effet de renforcer l'efficacité au regard du développement.

Le présent document est destiné aux participants à l'Atelier, aux responsables de l'élaboration des politiques et aux acteurs de l'aide des pays partenaires et des pays donateurs. Il rend compte :

- I. des grands messages qui se sont dégagés des travaux ;
- II. des enseignements tirés de la mise en oeuvre de la *Déclaration de Paris* ;
- III. des possibilités qui s'offrent d'intensifier la collaboration de façon à faire encore progresser l'exécution du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide durant la période préparatoire de l'examen de la mise en oeuvre de la *Déclaration de Paris*, prévu en 2008 à Accra, et au-delà ;
- IV. des travaux de l'Atelier.

## I. PRINCIPAUX MESSAGES

*Si l'égalité hommes-femmes, le respect des droits humains et la protection durable de l'environnement sont des objectifs de développement importants en soi, la réalisation de chacun d'eux est en même temps essentielle du point de vue fonctionnel pour la concrétisation de la finalité globale de la Déclaration de Paris.*

(Extrait de l'exposé présenté par Richard Carey, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, à l'Atelier de Dublin)

### **L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES, LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET LA PROTECTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT**

- *sont absolument indispensables à l'obtention de bons résultats en matière de développement*

1. Le respect des droits humains, l'égalité homme-femme et la protection durable de l'environnement sont des objectifs de développement déterminants. Leur réalisation est essentielle du point de vue fonctionnel pour la concrétisation du but ultime de la *Déclaration de Paris*, à savoir *renforcer l'impact de l'aide* de façon qu'elle contribue davantage à faire reculer la pauvreté et les inégalités, à augmenter la croissance, à renforcer les capacités et à accélérer la réalisation des OMD.

- *peuvent progresser grâce à la mise en œuvre des principes et des engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris*

2. Les principes contenus dans la *Déclaration de Paris* constituent des outils très efficaces pour assurer une protection durable de l'environnement, le respect des droits humains et l'égalité homme-femme. Les activités des donateurs dans ces domaines seront beaucoup plus fructueuses si elles prennent ancrage dans les politiques et les institutions des pays partenaires eux-mêmes, s'inscrivent dans le cadre d'approches harmonisées ou conjointes et sont étayées par des mécanismes de suivi des progrès accomplis et des résultats obtenus.

- *sont des objectifs à prendre en compte pour faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*

3. La promotion des droits humains, de l'égalité des sexes et de la protection durable de l'environnement ajoute une dimension qualitative importante à l'application des principes essentiels qu'énonce la *Déclaration de Paris*, à savoir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats en matière de développement et la responsabilité mutuelle. La concrétisation de chacun d'eux nécessite un renforcement de l'autonomie, des capacités locales, de la participation, de la transparence, de l'initiative et de la responsabilité commune.

## II. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS : LE PARTAGE DES DONNÉES DE L'EXPÉRIENCE À DUBLIN

4. Les grands principes énoncés dans la *Déclaration de Paris* sont étroitement liés les uns aux autres et interdépendants. Si l'*appropriation à l'échelon local* et la *responsabilité mutuelle* sont fortes, les efforts d'*alignement* et d'*harmonisation* seront facilités, la *gestion axée sur les résultats* ayant essentiellement pour objet l'impact produit sur le développement et les retombées dans ce domaine.

### APPROPRIATION

*L'appropriation à l'échelon national est en fait une véritable prise en charge collective du développement par toute la société*

5. Le principe de l'appropriation, qui occupe une place de premier plan dans la *Déclaration de Paris*, ne s'applique pas seulement aux administrations nationales, premières interlocutrices des donateurs dans le domaine de la coopération pour le développement. Le parlement, les organisations de la société civile et le grand public, ainsi que les institutions politiques existant à l'échelon infranational sont censés prendre en charge dans une large mesure les stratégies et les politiques de développement et constituent des moteurs du changement. Pour qu'il y ait véritablement appropriation, il faut que tous ces acteurs disposent de moyens de pression et d'un champ d'action plus grands sur le plan politique, et il doit y avoir un cadre juridico-institutionnel qui garantisse aux citoyens -- y compris les pauvres ainsi que les femmes et les hommes les plus marginalisés -- la possibilité de participer aux processus de décision et de demander des comptes aux pouvoirs publics.

6. L'instauration d'un vaste processus consultatif qui permette à la société civile d'apporter sa contribution et de faire entendre sa voix aura souvent pour effet de susciter un dialogue et un débat de nature à faire apparaître la défense des droits humains, la suppression des disparités hommes-femmes et la protection durable de l'environnement comme des priorités de développement (cf. par. 14 de la *Déclaration de Paris*). La mise en œuvre de la *Déclaration de Paris* sera confortée par un élargissement de l'appropriation démocratique des stratégies nationales, qui doivent être ancrées dans un processus participatif n'excluant personne et dont l'élaboration et le suivi doivent faire appel à un large éventail d'acteurs. Le renforcement de l'appropriation démocratique et de la reddition de comptes à l'échelon local exigeront de la part de tous les acteurs – organismes donateurs, administration des pays partenaires et société civile – l'adoption de nouvelles méthodes de travail. Il nécessitera aussi la mise en place de capacités adaptées à la spécificité des acteurs – individus, institutions et organisations – et des situations.

7. Les enseignements tirés des activités menées auprès des personnes marginalisées et la prise de conscience qu'ils ont engendrée de la nécessité de remettre en cause les intérêts particuliers ont incité les acteurs des droits humains, de l'égalité des sexes et de la protection de l'environnement à rechercher des moyens de soutenir les « moteurs du changement ». Ces derniers comprennent les individus, les organisations et les institutions qui contribuent à créer le champ d'action nécessaire pour permettre à tous les citoyens de contribuer à la définition des objectifs et des stratégies de développement.

### ALIGNEMENT

*L'alignement est considérablement facilité lorsque la protection durable de l'environnement, le respect des droits humains et l'égalité hommes-femmes sont institutionnalisés à travers leur inscription dans les cadres juridiques et les stratégies nationales, ainsi que dans des politiques solides.*

8. Dans un grand nombre de pays, le respect des droits humains, l'égalité des sexes et l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à un environnement sain sont inscrits dans la Constitution et dans d'autres

instruments juridiques qui, dans bien des cas, s'inspirent ou tiennent compte des obligations juridiques internationales découlant d'accords auxquels aussi bien les partenaires que les donateurs sont parties. Il y a donc là une assise sur laquelle faire reposer le dialogue, ainsi que la définition des mécanismes et des méthodes dont les donateurs ont besoin pour aligner leurs efforts et suivre les progrès accomplis.

9. La gestion des finances publiques se trouve renforcée par une prise en compte systématique de la problématique homme-femme – et de la question des droits humains – dans les budgets. Dans la *Déclaration de Paris*, les donateurs s'engagent à aligner leur soutien en utilisant les systèmes nationaux des pays partenaires. Dans les systèmes de gestion des finances publiques, les budgets et les cadres de dépenses à moyen terme sont des instruments essentiels pour relier les priorités définies au niveau national aux résultats à obtenir sur le terrain en matière de développement. Ils apportent donc une contribution déterminante au fonctionnement de l'administration et à une mise en oeuvre efficace de l'aide (cf. par. 16 à 21 de la *Déclaration de Paris*).

10. Toutefois, l'établissement du budget et la gestion des finances publiques sont davantage que des processus technocratiques. La prise en compte systématique des disparités hommes-femmes et des considérations d'équité dans les budgets peut renforcer l'appropriation au niveau national en démocratisant le débat sur les priorités du pays en matière de dépenses et en donnant à la collectivité les moyens d'y participer de manière constructive. Cet exercice est étayé par des instruments conçus pour renforcer le « savoir » en matière budgétaire, ainsi que par des outils d'analyse servant à évaluer l'impact des dépenses publiques sur certaines parties de la société. Cette démarche a eu pour effet de faire passer les questions relatives au respect des droits et à l'égalité des sexes au centre des priorités nationales, et entraîné une augmentation de l'investissement dans les dépenses sociales, même dans les situations de crise économique ou nationale, comme celles qui peuvent apparaître après un conflit (cf. par. 25 à 27 de la *Déclaration de Paris*).

11. L'alignement ne consiste pas uniquement dans la mise en conformité des efforts des donateurs avec les politiques et les processus nationaux. Il s'agit aussi d'un problème interne au pays, c'est-à-dire de la nécessité de veiller à ce que les administrations infranationales s'appuient sur les mêmes cadres de résultats que l'administration nationale. Si les cadres de résultats et les politiques ne sont pas suffisamment solides et clairs et s'ils ne sont pas pris en main comme il convient par toutes les parties prenantes, les efforts d'alignement risquent d'en pâtir, surtout dans un contexte de décentralisation, ce qui nuira à la cohérence de l'action. Il importe donc d'être plus attentif au renforcement des capacités requises à l'échelon infranational pour assurer l'alignement.

## **HARMONISATION**

### ***L'harmonisation peut faire passer la promotion de l'égalité hommes-femmes et des droits humains et la protection de l'environnement au centre des efforts de mise en oeuvre de la Déclaration de Paris***

12. L'harmonisation exige de la confiance, de la transparence et une modification de la façon dont les donateurs exercent leurs activités. Une harmonisation plus grande des actions que mènent ces derniers pour promouvoir l'égalité des sexes, le respect des droits humains et une protection durable de l'environnement permettra de renforcer l'efficacité de ces actions, d'en éviter le morcellement et de faire passer ces questions de la périphérie au centre des efforts de mise en oeuvre de la *Déclaration de Paris*.

13. On a constaté que les Stratégies d'aide conjointes (SAC) constituaient un excellent moyen d'élever ces problèmes de fond essentiels au rang de priorité de développement. Elles offrent l'assise nécessaire pour renforcer l'harmonisation et assurer une répartition plus efficace des tâches entre les donateurs au niveau des pays compte tenu de leurs avantages comparatifs et de leurs compétences. Dans certains cas, les droits humains, la protection durable de l'environnement et l'égalité hommes-femmes sont

considérés comme des secteurs distincts, tandis que dans d'autres, ils sont intégrés dans d'autres domaines prioritaires tels que l'eau, la gouvernance ou la santé et le VIH/sida. L'expérience montre que ces deux démarches ne sont pas incompatibles mais peuvent au contraire se renforcer mutuellement. Il est nécessaire de continuer à examiner de façon suivie l'efficacité qu'elles ont chacune dans le cadre des SAC, ainsi que du nouveau mécanisme connexe. Il importe de veiller à ce que l'application d'approches diverses dans les pays partenaires n'entraîne pas un morcellement excessif des activités, avec pour corollaire une baisse de l'attention portée à l'obtention de résultats.

14. L'Outil national d'harmonisation et d'alignement (CHAT) défini pour les besoins de la lutte contre le VIH/sida, et l'évaluation environnementale stratégique (EES) se sont révélés très utiles pour l'harmonisation. Il est nécessaire de les adapter au contexte propre à chaque pays, de les intégrer dans les processus nationaux et de faire en sorte que les parties prenantes à l'échelon local en acquièrent la maîtrise et en fassent effectivement usage.

## **GESTION AXEE SUR LES RESULTATS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT**

*La gestion axée sur les résultats offre des points d'ancrage aisés pour l'intégration des questions relatives aux droits humains, à l'égalité hommes-femmes et à la protection durable de l'environnement*

15. Le respect des droits humains, l'égalité des sexes et la protection durable de l'environnement constituent des objectifs à part entière ; faute de résultats dans ces domaines d'action essentiels, les efforts à court terme d'amélioration de l'efficacité de l'aide seront vains. Il est donc indispensable d'incorporer des objectifs vérifiables concernant les droits humains, l'égalité hommes-femmes et la protection durable de l'environnement dans les systèmes de collecte de données et de suivi et les cadres d'évaluation des performances existant à l'échelon national et infranational (cf. par. 18 de la *Déclaration de Paris*). Davantage d'efforts doivent être faits pour renforcer les capacités en la matière.

16. Les indicateurs requis pour suivre les progrès réalisés ne doivent pas nécessairement être très complexes ni très détaillés. Pour pouvoir véritablement répondre à l'exigence de transparence des citoyens, il faut que les indicateurs et les cadres de suivi utilisés puissent être présentés sous une forme simple et aisément compréhensible. L'emploi de méthodes simples inspirées des systèmes existants est suffisant pour démontrer la contribution qu'apporte l'action dans les domaines considérés aux résultats obtenus sur le plan du développement. Il importe d'intégrer celles-ci dans le cycle du programme dès le début, c'est-à-dire dès le stade de la programmation, plutôt que d'en faire l'adjonction ultérieurement.

17. La prise en compte de l'exigence d'amélioration des performances exprimée par la société civile locale peut permettre de compléter les approches descendantes à caractère technique appliquées de longue date dans le domaine du suivi. Il est indispensable de mettre des informations exactes à la disposition des personnes et des organisations pour qu'il soit possible à la fois d'évaluer l'impact des initiatives en matière de développement et de demander des comptes aux organismes publics. La transparence, la participation et le respect du droit à l'information sont des aspects essentiels de cette démarche.

## **RESPONSABILITE MUTUELLE**

*Les efforts visant à la réalisation des objectifs de protection de l'environnement, d'égalité hommes-femmes et de respect des droits humains donnent de la substance à l'exercice de la responsabilité mutuelle*

18. Pour que l'État soit capable de jouer son rôle, il faut que la société civile soit en mesure de jouer le sien. La *Déclaration de Paris* a pour but de promouvoir un modèle de partenariat qui permette d'améliorer la transparence et d'instaurer des mécanismes plus solides pour contrôler l'utilisation des ressources affectées au développement. Pour promouvoir l'appropriation démocratique, il est indispensable

de renforcer la reddition de comptes à l'échelon local par la collaboration avec la société civile, tout comme il est essentiel de soutenir la mise en place d'un gouvernement représentatif, l'indépendance du système judiciaire et celle des organes d'information.

19. La responsabilité mutuelle est toutefois l'un des principes les moins bien définis de la *Déclaration de Paris*. Il n'est pas possible d'exercer un contrôle sans disposer de données exactes et fiables ; or, dans le domaine de l'égalité des sexes, de la protection de l'environnement et du respect des droits humains, les cadres de résultats et les indicateurs sont peu utilisés. Les enseignements dégagés des travaux réalisés dans ces domaines peuvent jeter une lumière nouvelle sur ce principe et apporter des informations utiles pour l'affiner. La reddition de comptes n'est ni un exercice technique ni une fin en soi mais un processus sociopolitique dynamique qui a un rôle déterminant à jouer dans la réalisation des objectifs et l'obtention des résultats fondamentaux en matière de développement. Les citoyens ne doivent pas simplement d'attendre que l'État leur rende des comptes, ils doivent aussi l'exiger.

20. Il incombe aux pays en développement de créer et de maintenir en place des institutions et des mécanismes de contrôle qui leur sont propres, et les donateurs doivent s'efforcer de mieux les soutenir dans cette démarche. A cette fin, ils doivent à la fois assurer le renforcement des organismes publics et des systèmes de surveillance indépendants de façon qu'ils puissent exercer un effet de contrepoids, et apporter un appui aux cadres de performance (contrôle horizontal), ainsi qu'aux initiatives prises par la société civile et les citoyens, aux organes d'information indépendants et au processus électoral (contrôle vertical).

21. En même temps, il est nécessaire que les donateurs soient comptables des initiatives et des engagements qu'ils prennent. A cette fin, il faudra sans doute procéder à un « rééquilibrage » du partenariat qui donne aux partenaires et aux acteurs de la société civile davantage de moyens de leur demander des comptes. Les cadres et les instruments relatifs aux droits humains sont particulièrement utiles pour assurer une meilleure exécution des engagements en matière de reddition de comptes.

### **III. LES POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT DE FAIRE PROGRESSER LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACTION**

22. Les travaux de l'Atelier de Dublin ont mis en lumière une multiplicité de liens entre, d'une part, l'efficacité de l'aide et, d'autre part, le respect des droits humains, l'égalité hommes-femmes et la protection durable de l'environnement, ainsi que des points d'ancrage concrets pour le soutien de la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris*. Les efforts ultérieurs viseront essentiellement à intensifier la prise en compte effective des principes et des engagements de partenariat énoncés dans la *Déclaration de Paris* dans les activités menées pour faire progresser le respect des droits humains, la protection durable de l'environnement et l'égalité des sexes, ainsi qu'à montrer que le fait d'être attentif à ces trois problèmes contribue à faire progresser l'application de la *Déclaration de Paris*.

#### **Le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement :**

23. Prévu en septembre 2008, le Forum de haut niveau d'Accra offrira aux donateurs et aux pays partenaires l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés et de réfléchir aux principaux problèmes que pose la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris*. Cette manifestation constituera un point de repère important pour le débat sur l'efficacité de l'aide dans les mois à venir. Le fait de démontrer que l'application de la *Déclaration de Paris* dans le cadre des activités relatives aux droits humains, à l'égalité

hommes-femmes et à la protection durable de l'environnement a progressé, favorisera l'inscription de ces questions à l'ordre du jour de la réunion d'Accra.

#### **Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :**

24. En raison de la place importante qui est faite au suivi dans la *Déclaration de Paris*, un processus d'évaluation placé sous la conduite du Réseau du CAD sur l'évaluation a été instauré dans le but de déterminer plus précisément dans quelle mesure et pourquoi l'accroissement de l'efficacité de l'aide contribue à la réalisation des objectifs de développement. Un premier rapport, destiné au Forum d'Accra, sera consacré aux enseignements concrets qui ont été dégagés de la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris* et servira de contribution au débat de fond en cours sur l'efficacité de l'aide, et un rapport ultérieur traitera des résultats obtenus du point de vue du développement.

25. Les évaluations réalisées à l'initiative des pays partenaires ou par les donateurs porteront chacune sur des thèmes précis, ce qui permettra peut-être de centrer l'attention, par exemple, sur les droits humains, l'égalité hommes-femmes, la protection durable de l'environnement et le VIH/sida. De plus, des études thématiques seront consacrées à des sujets qui n'ont pas été suffisamment traités dans le cadre des évaluations effectuées par les pays ou les donateurs.

#### **Réalisation de travaux approfondis sur la santé en tant que « secteur de référence » :**

26. Durant la période préparatoire du Forum de haut niveau d'Accra, des travaux approfondis seront effectués en vue de cerner plus précisément la façon dont le programme d'action de Paris est appliqué sur le terrain au niveau sectoriel. C'est sur la santé qu'il a été choisi de centrer ces travaux car assurer l'efficacité de l'aide dans ce secteur constitue une tâche particulièrement délicate, ce qui donnera lieu à l'examen d'un large éventail de questions concrètes reflétant la multiplicité des problèmes posés par une mise en œuvre peu efficace de l'aide. La prise en compte des dimensions relatives aux droits humains, à l'égalité des sexes et à la protection de l'environnement – déterminants majeurs des résultats sur le plan de la santé – peut permettre d'enrichir les travaux sur la santé en tant que secteur de référence.

#### **Dialogue avec la société civile :**

27. Conscient du rôle essentiel que jouent les organisations de la société civile dans le domaine du développement, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide a mis en place un Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide afin de prendre en compte le point de vue de ces organisations dans les travaux préparatoires du Forum de haut niveau d'Accra, ainsi que de faciliter l'instauration d'un dialogue plus intense associant les donateurs, les autorités des pays en développement et la société civile tant du Nord que du Sud. Fortes du rôle qu'elles jouent en tant qu'actrices indépendantes du développement, revendiquant un espace politique démocratique qu'elles utilisent et s'efforcent d'étendre pour permettre aux citoyens, en particulier aux pauvres et aux personnes marginalisées, de faire entendre leur voix, les organisations de la société civile cherchent à enrichir et renforcer l'application du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, notamment à travers l'exécution des engagements qu'il contient concernant l'appropriation et la responsabilité. L'établissement de liens avec le Groupe consultatif pourrait viser essentiellement, par exemple, à la définition d'orientations pratiques communes pour le soutien des donateurs à la société civile dans sa fonction de « remise en question », en particulier pour la promotion des droits humains, de l'égalité hommes-femmes et de la protection durable de l'environnement, ce qui permettrait de faire véritablement reposer l'appropriation sur les citoyens afin de créer une culture de la reddition de comptes à l'opinion publique locale.

## **S'inspirer des initiatives actuelles des donateurs**

28. Afin d'apporter une contribution au Forum de haut niveau d'Accra, le DFID a récemment lancé un projet de recherche intitulé *Support for Strengthening the Poverty Impact of the Paris Declaration*. Le but de ces travaux est de produire un corpus de données d'observation, de définir des recommandations pratiques et de susciter l'adhésion des parties prenantes de la *Déclaration de Paris* pour l'articulation de la promotion des droits humains, de la lutte contre l'exclusion et de l'action en faveur de l'égalité des sexes avec la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris* et du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide. Ce projet offrira aux organismes donateurs (chacun séparément et à travers les Réseaux du CAD concernés), aux autorités des pays partenaires et aux organisations de la société civile du Nord et du Sud de précieuses occasions de collaborer pour rassembler les enseignements tirés de l'expérience et les diffuser. Cette forme de collecte de données peut conférer davantage de force et de pertinence aux tout nouveaux principes concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement en faisant ressortir l'importance que revêtent pour celle-ci la promotion de l'égalité des sexes, du respect des droits humains et de la protection durable de l'environnement.

## **La deuxième Conférence mondiale sur le financement du développement (Doha 2008) :**

29. Conformément aux engagements énoncés dans le consensus de Monterrey en 2002, l'Assemblée générale des Nations unies tiendra une conférence internationale de suivi sur le financement du développement à Doha, au Qatar, au cours du second semestre de 2008. Cette réunion aura pour but de faire le point sur l'exécution des décisions prises lors de la première conférence sur le financement du développement, ainsi que de déterminer les nouvelles initiatives qu'il est nécessaire de prendre. Le fait de démontrer que la protection durable de l'environnement, l'égalité des sexes et le respect des droits humains sont importants pour l'efficacité de l'aide au développement contribuera à garantir que ces questions recevront l'attention qu'elles méritent lors de cette conférence.

## **Activités ultérieures au niveau des pays :**

30. Les participants à l'Atelier ont formulé un certain nombre d'idées qui pourraient être mises en pratique au niveau des pays. Il s'agissait, entre autres :

- d'effectuer des examens et d'instaurer un dialogue sur la question de savoir comment les problèmes des droits humains, de l'égalité hommes-femmes et de la protection durable de l'environnement ont été traités jusqu'à présent dans le cadre des Stratégies d'aide conjointes, et si ces dernières peuvent aider à faire progresser la résolution de ces problèmes ;
- d'étudier la contribution que les groupes de travail sectoriels apportent à la promotion des droits humains, de l'égalité hommes-femmes et de la protection durable de l'environnement ;
- de réaliser, sous la conduite des pays/de l'échelon local, des examens par les pairs sur des questions qui revêtent une importance déterminante pour la création d'une synergie entre la promotion des droits humains, de l'égalité des sexes et de la protection durable de l'environnement et la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris*.

## **Poursuite de la collaboration entre les organes subsidiaires du CAD :**

31. Les organes subsidiaires du CAD qui ont organisé ensemble l'Atelier poursuivront leurs efforts pour faire progresser la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris* en échangeant les données d'expérience qu'ils possèdent sur l'exécution des engagements que celle-ci énonce dans les domaines d'action dont ils sont respectivement chargés, le but étant de recenser les bonnes pratiques et de les renforcer.

#### IV. COMPTE RENDU DE L'ATELIER

**Séance d'ouverture : *Questions transversales et principes énoncés dans la Déclaration de Paris***

*Modérateur* : **M. Bob Collins**, Commissaire principal, Equality Commission, Irlande du Nord.

32. **M. Conor Lenihan, Secrétaire d'État chargé de la coopération pour le développement et des droits de l'homme (Irlande)**, souhaite aux participants la bienvenue à Dublin en soulignant que l'efficacité de l'aide au développement est une préoccupation majeure des responsables de la coopération irlandaise pour le développement. Il attire l'attention sur l'importance de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* et sur la nécessité de diffuser plus largement et de façon globale les messages essentiels qu'elle contient. L'Atelier offre une occasion de le faire et vient étayer les travaux stratégiques qu'effectue le CAD en vue d'améliorer la qualité de l'aide.

33. **M. Richard H. Carey**, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, expose les résultats attendus de cette réunion :

- parvenir à une plus grande convergence de vues sur (i) le fait que les organismes d'aide au développement peuvent prendre en main avec plus d'efficacité les questions de la protection durable de l'environnement, du respect des droits humains et de l'égalité hommes-femmes à travers l'application des grands principes et l'exécution des engagements de partenariat énoncés dans la *Déclaration de Paris*, (ii) la « valeur » que peuvent ajouter à la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris* l'adoption d'approches visant à promouvoir les droits humains et la prise en compte des dimensions relatives à l'égalité des sexes et à la protection durable de l'environnement ;
- intensifier la collaboration au sein des organismes d'aide et dans les pays partenaires ;
- permettre aux organes subsidiaires du CAD de continuer à travailler ensemble en vue de contribuer à l'élaboration du rapport d'étape global destiné au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Ghana, 2008) ;
- définir les prochaines dispositions concrètes à prendre pour l'application de la *Déclaration de Paris* au niveau des pays.

34. **M. Carey** souligne que, si l'égalité hommes-femmes, le respect des droits humains et une protection durable de l'environnement constituent des objectifs de développement à part entière, la réalisation de chacun d'eux est en même temps essentielle du point de vue fonctionnel pour atteindre le but ultime de la *Déclaration de Paris*, à savoir la réduction de la pauvreté. Il insiste aussi sur le fait que, pour assurer le bon fonctionnement de l'État et faire en sorte qu'il puisse jouer son rôle, il est important que la société civile soit active. L'existence de mécanismes d'information en retour (qui permettent aux citoyens d'exprimer leur point de vue et de participer) est nécessaire pour pouvoir mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

35. **Mme Mary Robinson**, Présidente de « Realizing Rights – the Ethical Globalization Initiative » (Initiative pour une mondialisation éthique) et Présidente du Council of Women World Leaders, présente l'exposé d'orientation générale qui fait ressortir l'articulation des problèmes entre eux dans le contexte d'approches du secteur de la santé, notamment du VIH/sida, s'inscrivant dans l'optique du développement. A cet égard, elle souligne qu'il est important de considérer la santé comme un droit universel, que la crise

qui touche celle-ci dans les pays en développement revêt une dimension sexospécifique très lourde, et que pas moins d'un cinquième de l'impact total de la maladie dans ces pays peut être associé à des facteurs de risque environnementaux.

36. Mme Robinson fait observer que, si des objectifs et des cadres ont été définis et des engagements pris pour lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale (Déclaration du Millénaire, Conférence des Nations unies sur le financement du développement et *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*), il n'y a guère obligation de rendre des comptes sur les efforts faits pour les traduire en actes. Elle recommande donc vivement aux participants de considérer que le principe de responsabilité est valable pour tous, à commencer par eux-mêmes. Elle leur demande aussi d'aider à « démystifier » certains des concepts énoncés dans la *Déclaration de Paris* afin de rendre celle-ci plus accessible.

37. **M. Richard Manning**, Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, expose (sur clip vidéo) les engagements de partenariat contenus dans la *Déclaration de Paris* en insistant sur la portée qu'ils revêtent pour la promotion d'une utilisation efficace de l'aide. Il souligne aussi l'importance du soutien que les donateurs peuvent apporter aux personnes, aux organisations et aux institutions des pays partenaires qui font office de « moteurs du changement » en s'efforçant de créer une culture de la reddition de comptes à l'échelon local, l'État et la société civile ayant besoin l'un de l'autre pour pouvoir chacun jouer son rôle.

### **Réflexions et observations récentes concernant l'interaction entre les questions transversales, les principes énoncés dans la Déclaration de Paris et l'efficacité de l'aide au développement**

38. Cette séance a pour objet l'intégration concrète des principes énoncés dans la *Déclaration de Paris* dans les travaux relatifs au développement, ainsi que le rôle particulier que peut jouer à cet égard la prise en compte de la question des droits humains, de la protection durable de l'environnement et de l'égalité des sexes.

*Modérateur* : **M. Bob Collins**, Commissaire principal, Equality Commission, Irlande du Nord.

*Intervenants* :

**M. Paul Lupunga**, Economiste, ministère des Finances et de la Planification nationale, Zambie.

**Mme Lydia Alpizar**, Directrice exécutive, Association pour les droits de la femme et le développement (AWID).

**Mme Cathy Gaynor**, Consultante sur le développement social et l'égalité homme-femme, Irlande.

**Mme Marta Foresti**, Chargée de recherche, Responsable du programme "Rights in Action", Overseas Development Institute, Royaume-Uni.

**Mme Linda Ghanimé**, Conseillère Opérations et politiques environnementales, Programme des Nations unies pour le développement

**M. Michael Kelly**, S.J., Zambie

39. Les intervenants et les participants réfléchissent ensemble sur la question de savoir « qui exerce l'appropriation » et conviennent que l'engagement de la société civile et du grand public est indispensable à une prise en charge véritablement démocratique des questions touchant au respect des droits humains, à l'égalité hommes-femmes et à la protection durable de l'environnement. Pour que cette participation soit possible, il est nécessaire de renforcer les capacités. Il est jugé fondamental que les partenaires comme les donateurs se montrent fortement résolus à pratiquer une gestion axée sur les résultats en matière de développement, même s'il faut reconnaître que pour obtenir des résultats dans le domaine des droits humains, de la protection de l'environnement et de l'égalité des sexes, *il faut du temps*. Des intervenants et des participants font observer qu'il existe déjà des dispositifs encourageant la responsabilité mutuelle pour

les grandes questions de fond considérées ici, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale des droits de l'enfant et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que les conventions mondiales sur l'environnement. Toutefois, les mécanismes nécessaires pour responsabiliser tant les citoyens que l'État pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi. Certains participants craignent que l'harmonisation des efforts des donateurs n'entraîne un alignement des activités de développement sur le « plus petit dénominateur commun » s'agissant de la protection durable de l'environnement, de la promotion des droits humains et de l'action en faveur de l'égalité des sexes, en vue de contenter tout le monde. Les participants et les intervenants constatent en outre que le problème de la santé et du VIH traverse les trois questions de fond examinées. Enfin, il est souligné que les donateurs doivent appliquer les principes de la *Déclaration de Paris* à eux-mêmes au lieu de se préoccuper uniquement de leur mise en œuvre à l'échelon local.

40. Au cours de ses observations finales, M. Collins énonce les grands thèmes qui se sont dégagés de la séance d'ouverture en notant que :

- il faut adapter la *Déclaration de Paris* aux réalités du pays et aux besoins déterminés à l'échelon local et non imposer des solutions « toutes faites » ;
- il est nécessaire d'évaluer l'efficacité de l'aide au développement en tenant compte du contexte dans lequel celle-ci est dispensée ;
- le principal problème est celui du choix et de ce à quoi il est décidé de consacrer les fonds, car il y a toujours investissement dans *quelque chose* ;
- le rôle premier de ceux qui tiennent les rênes est de conduire vers des destinations inconnues ;
- des attentes trop grandes risquent d'être déçues. Le développement, tout comme la paix, « vient doucement » (comme le dit le poème de W.B. Yeats) ;
- il y a parfois des « conséquences imprévues » qui rendent particulièrement difficile la gestion du changement ;
- il est important de pouvoir donner la preuve que l'utilisation de nouvelles méthodes de travail change la vie des pauvres ;
- l'obligation de rendre des comptes ne sera respectée que lorsque les individus prendront leurs responsabilités.

#### **Séances de travail parallèles :**

*Appliquer les principes d'harmonisation, d'appropriation et d'alignement contenus dans la Déclaration de Paris et progresser sur les questions transversales : études de réflexions des partenaires*

- **Séance parallèle A – Appropriation et alignement : l'appropriation au niveau sectoriel – un examen de la réalité dans les domaines transversaux et les principes d'appropriation et d'alignement**

*Étude de cas : Le secteur de l'eau en Ouganda*

41. **M. Ian Arebahona** (Commissaire par intérim, Water Liaison Division, Ouganda) indique que l'appropriation et l'alignement ont été renforcés dans le secteur de l'eau en Ouganda par un ancrage de la conduite des politiques et des programmes dans les cadres juridiques et stratégiques nationaux, ainsi que dans les institutions du pays tant au niveau national qu'à l'échelon local.

### *Intervenants*

42. **M. Kamoho Mosoeunyane** (Chef de projet, National Community Water and Sanitation Training Institute) et **M. Malcolm White** (Conseiller sur l'eau et l'assainissement, Irish Aid, Afrique du Sud) expliquent qu'en Afrique du Sud, les approches sectorielles ont permis d'aborder les questions de la protection durable de l'environnement, du respect des droits humains et de l'égalité des sexes en amenant toutes les parties prenantes à participer au processus de définition et de mise en œuvre des nouvelles politiques.

43. **M. Hubert De Milly** (ministère des Affaires étrangères, DGCID, France) explique comment les questions de la protection durable de l'environnement, de l'égalité des sexes et du respect des droits humains ont été traitées lorsque l'approche sectorielle a été élaborée et appliquée au Cameroun, en mettant l'accent sur les difficultés auxquelles se heurte l'appropriation dans le secteur des forêts et dans le domaine de l'environnement.

### *Débat et recommandations concernant l'appropriation et l'alignement*

44. Les participants rappellent qu'il est important d'assurer l'institutionnalisation de la protection durable de l'environnement, du respect des droits humains et de l'égalité hommes-femmes en les inscrivant dans les cadres juridiques et les stratégies nationales. Certains soulignent qu'il est particulièrement délicat d'intégrer ces stratégies dans les institutions locales. Les participants jugent aussi nécessaire d'examiner les répercussions de la concurrence qui s'exerce pour les ressources et des luttes d'influence sur l'alignement et les trois grandes questions de fond considérées.

- **Séance parallèle B – Harmonisation : les Stratégies conjointes d'assistance — une manière de progresser dans les domaines transversaux ?**

### *Étude de cas : L'environnement et la Stratégie d'aide conjointe en Tanzanie*

45. **M. Eric Mugurusi** (Directeur, Division of Environment, Vice President's Office) et **M. Kahana Lukumbuzya** (Ambassade du Danemark, Tanzanie) décrivent à grands traits le processus de mise en œuvre de la Stratégie d'aide conjointe (SAC) en Tanzanie et les travaux du Development Partner Group on Environment. Ce groupe a été créé en vue de faciliter la prise en compte systématique des préoccupations concernant l'environnement dans tous les secteurs, et de faire face aux problèmes particuliers que pose le fait de considérer l'environnement comme un secteur à part entière dans le cadre de la SAC.

### *Intervenants*

46. **Mme Victoria Mushi** (Agente principale de développement, Haut Commissariat du Canada en Tanzanie) explique sommairement comment la question de l'égalité hommes-femmes a été traitée, sous la supervision du Gender Macro Working Group, lors de l'élaboration de la SAC en Tanzanie. Ce groupe a facilité l'instauration d'un dialogue qui a conduit à l'adoption d'une approche nationale négociée de la promotion de l'égalité des sexes.

47. **M. Savior Mwambwa** (Poverty Reduction Network) et **M. Paul Lupunga** (ministère des Finances et de la Planification nationale) fournissent des précisions sur la participation de la société civile à l'élaboration de la SAC en Zambie. Ils indiquent cependant que cette dernière a essentiellement tenu compte des priorités gouvernementales, surtout en raison de l'insuffisance des capacités de la société civile. Contrairement à ce qui s'est passé dans le cas de la Tanzanie, l'égalité des sexes a été définie, en Zambie, comme un secteur à part entière, ce qui a contribué à attirer davantage l'attention sur la

problématique homme-femme. Cette dernière a aussi été étroitement reliée au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'au cinquième Plan de développement national de la Zambie.

#### *Débat et recommandations concernant l'harmonisation*

48. Les participants font observer que l'harmonisation exige de la confiance, de la transparence et la prise en considération des intérêts de toutes les parties concernées. Les Stratégies d'aide conjointes apparaissent comme des moyens utiles de l'assurer, en tenant compte du contexte propre à chaque pays. L'égalité hommes-femmes, le respect des droits humains et la protection durable de l'environnement gagnent à être définis comme des objectifs ou des thèmes à part entière de la SAC, outre le fait que ces questions traversent tous les autres secteurs/domaines, car les donateurs ne peuvent harmoniser leurs efforts qu'en s'appuyant sur des priorités bien précises. Il est souligné que toutes les parties prenantes doivent être associées au processus d'élaboration des Stratégies d'aide conjointes, y compris la société civile.

49. Certains participants font état du risque que présente pour les donateurs le fait de s'engager dans un secteur de développement faisant partie des « enfants chéris de l'aide » (sans accorder aux questions de l'égalité des sexes, de la protection durable de l'environnement et des droits humains la place qu'elles méritent dans les SAC) ou dans un secteur pour lequel ils ne possèdent pas d'avantage comparatif ou de compétences spécifiques. Le processus des SAC se heurte aussi à la nécessité de tempérer les attentes – les coûts de transactions augmentent toujours au début de ce processus et les résultats sont longs à obtenir – et au problème de la forte rotation du personnel, qui n'est guère propice à l'instauration d'un processus d'harmonisation constructif et sans heurt.

- **Séance parallèle C – Appropriation et alignement : l'intégration des questions transversales dans les systèmes de gestion des finances publiques est-elle susceptible de modifier la répartition des ressources ?**

#### *Étude de cas : La prise en compte des disparités hommes-femmes dans le budget au Maroc*

50. **M. Mohamed Chafiki** (Directeur des études et des prévisions financières, ministère des Finances et de la Privatisation, Maroc) et **Mme Zineb Touimi-Benjelloun** (Directrice des programmes-pays de l'UNIFEM pour le Maroc) donnent un aperçu de la façon dont la prise en compte des disparités hommes-femmes dans le budget a été institutionnalisée au Maroc. L'incorporation d'indicateurs de la situation respective des femmes et des hommes dans les cadres de performance de tous les ministères opérationnels a été encouragée au niveau politique le plus élevé, et la société civile a été invitée à participer à un dialogue de fond. L'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans le budget fait partie d'une réforme budgétaire nationale engagée par les autorités du Maroc, qui s'est elle-même inscrite dans le cadre de la modernisation politique du pays.

#### *Intervenants*

51. **Mme Vida Kohistani** (Administratrice de programmes, GTZ, Kaboul) explique qu'un service chargé de l'analyse budgétaire par sexe a été mis en place au sein du ministère des Finances d'Afghanistan dans le but de renforcer l'égalité hommes-femmes. Toutefois, c'est la pression extérieure qui pousse en grande partie à se pencher sur les inégalités hommes-femmes car, sur le plan interne, il existe toujours une résistance à la prise en compte de la problématique homme-femme. Mme Kohistani pense que l'Afghanistan pourrait tirer parti de l'expérience du Maroc, notamment en ce qui concerne la façon dont la société civile a été amenée à s'engager dans le processus et les efforts déployés pour y associer les ministères opérationnels.

52. **Mme Yoriko Yasukawa** (UNICEF) et **M. Daniel Badillo** (Consultant, Équateur) expliquent comment le budget national est devenu un instrument de promotion des droits humains en Équateur. Ils précisent que la réforme budgétaire était destinée à répondre à une demande de la société dans le contexte général de la crise économique qui touchait le pays. Les médias et la société civile en général ont joué un rôle déterminant dans la prise en compte des préoccupations relatives aux droits humains dans le budget.

*Débat et recommandations concernant l'appropriation et l'alignement*

53. Les participants soulignent que le budget national joue un rôle essentiel dans une société démocratique et que la transparence du processus mis en œuvre dans ce domaine doit être garantie. Le renforcement des capacités est jugé déterminant pour lutter contre l'« ignorance » des questions budgétaires dont font preuve ceux qui interviennent dans le processus budgétaire. Certains font observer que la situation politique d'un pays a une importance fondamentale, mais qu'un soutien résolu de la part des donateurs peut être utile pour assurer la prise en compte des préoccupations concernant les droits humains et l'égalité des sexes dans le budget national.

- **Séance parallèle D – Harmonisation : Les modalités et instruments innovants pour soutenir l'harmonisation des donateurs dans les domaines transversaux**

*Étude de cas : L'intensification de la lutte contre le sida avec l'Outil national d'harmonisation et d'alignement (CHAT) en Indonésie*

54. **M. Firman Lubis** (Université d'Indonésie) et **M. Desmond Whymys** (Chef de l'équipe de mise en œuvre des « Trois principes », ONUSIDA, Genève) expliquent que l'Outil national d'harmonisation et d'alignement (CHAT) a permis d'obtenir des informations au sujet des parties prenantes et du système de relations qui soutient l'action menée au niveau national contre le sida en Indonésie. Lorsqu'il fonctionne bien, ce système peut créer des conditions propices à l'obtention de résultats et à la réalisation des buts énoncés dans les plans stratégiques, ainsi que des objectifs mondiaux concernant le VIH.

*Intervenants :*

55. **M. Michael Kelly** explique comment le CHAT a été utilisé en Zambie. Cet outil a donné au National AIDS Council et à ses partenaires la possibilité d'assurer un retour d'informations et d'examiner des aspects de leurs relations qui n'avaient pas été étudiés en profondeur auparavant.

56. **M. Johan Brons** (Secrétaire technique, Coopération néerlandaise pour le développement, Commission de l'évaluation environnementale) décrit à grands traits le processus d'intégration des considérations d'environnement dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Bénin par le biais de l'évaluation environnementale stratégique. Cette dernière a permis aux donateurs d'échanger des informations et de parvenir à une convergence de vues au sujet des concepts les plus importants.

*Débat et recommandations concernant l'harmonisation*

57. Les participants s'accordent à penser que le CHAT et l'évaluation environnementale stratégique constituent des moyens utiles de renforcer l'harmonisation, et que leur utilisation pour d'autres questions de fond pourrait être examinée. Toutefois, pour être efficaces, ces outils doivent être adaptés au contexte local, intégrés dans les processus nationaux et mis en œuvre par des personnalités locales influentes.

- **Séance parallèle E – Gestion axée sur les résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle : l'intérêt que présente la prise de décision fondée sur des données probantes dans le cas des questions transversales**

*Étude de cas : Application de la méthode de l'évaluation de l'impact sur la pauvreté (EIP) aux projets de gestion des ressources naturelles en Inde*

58. **Mme Solveig Buhl** (Analyse des politiques principale, Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté, OCDE) et **M. Rahul Sen** (Consultant, Inde) expliquent comment une évaluation de l'impact sur la pauvreté a aidé à mettre en évidence les aspects de projets de gestion des ressources naturelles réalisés en Inde qui touchent aux droits humains et à la problématique homme-femme. Cet exercice a permis de disposer d'une assise commune pour la définition de la responsabilité mutuelle et facilité l'élaboration d'un cadre d'aide à l'amélioration des performances.

*Intervenants*

59. **M. Armand Rioust de Largentaye** (ministère français des Affaires étrangères) décrit les efforts déployés conjointement par les autorités du Ghana, la communauté des donateurs et les ONG pour progresser vers l'élargissement de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Il fait observer qu'il est important de renforcer les capacités pour améliorer les résultats et la reddition de comptes.

60. **M. Tom Beloe** (Social Development Adviser, DFID Asie du Sud-Est) donne un aperçu des difficultés que pose l'intégration des objectifs d'égalité hommes-femmes dans les initiatives visant à renforcer l'efficacité de l'aide au Cambodge, ainsi que des possibilités qui s'offrent à cet égard. Il souligne la nécessité de montrer en quoi les interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes permettent d'obtenir des résultats sur le plan du développement.

*Débat et recommandations concernant la gestion axée sur les résultats en matière de développement et la responsabilité mutuelle*

61. Les participants pensent que les méthodes et outils concernant les droits humains, la préservation durable de l'environnement et l'égalité des sexes peuvent contribuer à l'obtention de résultats plus solides et au renforcement de la responsabilité mutuelle. Les paragraphes 44, 46 et 48 de la *Déclaration de Paris* offrent, selon eux, des points d'ancrage particulièrement utiles pour la recherche de nouveaux éléments de synergie entre la Déclaration et les trois questions de fond considérées.

62. Les participants soulignent la nécessité de préciser quels résultats sont recherchés et de la part de qui lorsqu'il est question de gestion axée sur les résultats, ainsi que de mieux coordonner les outils existants de mesure des résultats. Il conviendrait de définir des objectifs et des indicateurs clairs pour les trois grandes questions de fond.

63. La responsabilité mutuelle apparaît comme l'un des principes les moins bien définis de la *Déclaration de Paris*. Il existe donc, pour les acteurs des droits humains, de la protection de l'environnement et de l'égalité des sexes, de nombreux moyens de faire progresser le débat sur ce sujet, comme le renforcement de l'appropriation démocratique, qui peut entraîner un accroissement de la responsabilité mutuelle. Il est reconnu que les dispositifs actuels de reddition de comptes aux parties prenantes locales et aux partenaires ont besoin d'être améliorés, et que le déséquilibre dans la répartition du pouvoir entre les donateurs, les autorités nationales et la société civile doit être corrigé. Le mécanisme

d'examen par les pairs du CAD/OCDE est considéré comme un outil important d'incitation des donateurs à respecter les engagements qu'ils ont pris.

- **Séance parallèle F – Gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle : les cadres de résultats et la responsabilité dans les domaines transversaux – leçons tirées des pratiques émergentes**

*Étude de cas conjointes: Le Plan d'action annuel d'éradication de la pauvreté (Poverty Eradication Action Plan (PEAP) : Examen de la mise en oeuvre et de l'intégration des questions transversales dans le chapitre «Justice, Droit et Ordre». Ouganda*

64. **M. Peter Ssentongo** (Cabinet du Premier ministre, Ouganda), **Mme Birgitte Markussen** (Chef de mission adjointe, Ambassade du Danemark en Ouganda), **Mme Evelyn Edroma** (Conseillère technique principale, Secrétariat chargé du programme sur le secteur de la justice et de la police) et **M. Dónal Cronin** (Spécialiste du développement, Irish Aid, Kampala) expliquent comment les questions de l'égalité des sexes, de la protection durable de l'environnement et des droits humains sont traitées dans le cadre du processus annuel d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté (PEAP). Ils indiquent que le cadre de résultats relatif à ce dernier a été aligné sur celui qui se rapporte au secteur de la justice et de la police, et donnent des précisions sur l'incidence des changements qui ont eu lieu dans ce secteur pour l'égalité des sexes, le respect des droits humains et la protection durable de l'environnement.

*Intervenants*

65. **Mme Kerstin Meyer** (Conseillère technique, GTZ, ministère de l'Économie et des Finances, Dakar) décrit le processus d'élaboration du deuxième Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Sénégal. Afin d'assurer la participation d'acteurs d'importance stratégique à ce processus, des commissions composées de conseillers techniques et financiers et de parties prenantes appartenant à des organismes publics, aux régions, à la société civile et au secteur privé ont été mises en place. Cette démarche a permis de donner à la société civile (notamment aux associations de femmes) la possibilité de se faire entendre et de s'approprier le processus politique, ce qui s'est également révélé bénéfique dans d'autres contextes que celui du processus CSLP.

*Débat et recommandations concernant la gestion axée sur les résultats en matière de développement et la responsabilité mutuelle*

66. Les participants soulignent la nécessité de tempérer les attentes concernant les résultats. Les acteurs de l'égalité des sexes, des droits humains et de la protection durable de l'environnement devraient privilégier l'obtention de résultats à l'intérieur du *cadre global* défini pour la gestion axée sur les résultats en matière de développement (c'est-à-dire au-dessus du niveau sectoriel), étant donné que les résultats et les indicateurs relatifs à chacune des trois questions de fond sont communs aux différents secteurs. Ils estiment que même si ces questions figurent déjà dans bon nombre de cadres de résultats, elles gagneraient à être classées à un niveau plus élevé parmi les résultats en matière de développement, au lieu d'être intégrées dans les résultats sectoriels classiques.

67. Les cadres et instruments relatifs aux droits humains peuvent être particulièrement utiles pour renforcer l'exécution des engagements concernant la responsabilité. Cela ne tient pas uniquement au fait que cette dernière constitue la clef de voûte de tout l'édifice des droits humains. C'est surtout parce que certains de ces droits – comme le droit à l'information, le droit de vote, la liberté d'expression et d'organisation – ont une importance déterminante pour le fonctionnement des mécanismes et des instances de contrôle. Certaines de ces instances, comme les médiateurs ou les commissions des droits de l'homme, ont elles-mêmes expressément pour but de défendre les droits humains.

## Orientations dégagées des travaux des séances parallèles

**Président : Ronan Murphy**, Directeur général, Irish aid

68. **Mme Cathy Gaynor** et **Mme Dorte Kabell** (consultantes) présentent les premières conclusions des travaux effectués durant les séances parallèles<sup>1</sup> :

### i) *Appropriation et alignement*

- Il est fondamental de renforcer la participation effective de la société civile pour garantir l'*appropriation démocratique*.
- Les processus consultatifs et participatifs peuvent permettre d'instaurer un dialogue et une appropriation collective au niveau de la société tout entière.
- Le renforcement des capacités est indispensable tant pour l'appropriation que pour l'alignement (voir paragraphes 22 à 27 de la *Déclaration de Paris*).
- Les objectifs et les politiques convenus au niveau national doivent également être pleinement pris en charge par les instances compétentes à l'échelon infranational ou local et traduits en actes à ces niveaux (paragraphe 14 de la *Déclaration de Paris*).
- L'institutionnalisation de l'égalité hommes-femmes, de la protection durable de l'environnement et du respect des droits humains par leur inscription dans les cadres juridiques et constitutionnels et les stratégies nationales, ainsi que dans des politiques solides, peut favoriser l'alignement.
- La prise en compte de la problématique homme-femme et des considérations relatives aux droits humains et à l'environnement dans les budgets peut renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et les capacités dans ce domaine. Elle est donc essentielle au bon fonctionnement de l'État et à une mise en œuvre efficace de l'aide (voir paragraphes 25 à 27 de la *Déclaration de Paris*).
- Les politiques et les stratégies qui intègrent les considérations relatives aux droits humains, à l'égalité des sexes et à la protection durable de l'environnement doivent être assorties de cadres de mise en œuvre et de contrôle réalistes et se prêtant à un suivi (voir paragraphe 19 de la *Déclaration de Paris*).

### ii) *Harmonisation*

- L'harmonisation demande de la confiance, de la transparence et la prise en compte des intérêts de toutes les parties intéressées. Elle exige une modification de la façon dont les donateurs exercent leurs activités s'agissant de la répartition des tâches et en ce qui concerne la décentralisation de la prise de décision. Il est nécessaire d'appréhender dans une optique globale les moyens de remédier au cloisonnement dans les conceptions et les approches.
- Un engagement plus grand de la société civile est indispensable pour assurer l'appropriation et l'alignement, préalables de l'harmonisation.

---

1. Les travaux se poursuivront en vue de dégager de ces conclusions préliminaires l'ébauche d'un ensemble de principes qui aident à guider la mise en œuvre.

- Les défis que pose l'harmonisation, tant au niveau national qu'à l'échelon local, consistent notamment à susciter une prise de conscience et à renforcer les capacités. Le CAD de l'OCDE peut jouer un rôle important à cet égard.
- Les Stratégies d'aide conjointes peuvent aider à progresser sur les grandes questions de fond considérées, compte tenu du contexte propre à chaque pays. Il est nécessaire de réfléchir de manière plus approfondie sur les risques que présentent et les possibilités qu'offrent les différentes manières d'appréhender ces questions (qui peuvent être définies comme des thèmes, des secteurs ou des priorités). Les donateurs doivent s'engager dans les secteurs pour lesquels ils possèdent un avantage comparatif.
- L'Outil national d'harmonisation et d'alignement (CHAT) utilisé pour la lutte contre le VIH/sida et l'évaluation environnementale stratégique peuvent contribuer utilement à renforcer l'harmonisation. Cependant, ces outils doivent être adaptés au contexte local, intégré dans les processus nationaux et principalement mis en œuvre par des personnalités locales influentes.
- La mise en place de groupes de travail sur les grandes questions de fond considérées peut faciliter l'instauration d'un dialogue éclairé et ouvert à tous les acteurs concernés.

iii) *Gestion axée sur les résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle*

- Il existe, pour les acteurs des droits humains, de la protection de l'environnement et de l'égalité hommes-femmes de nombreux moyens de faire progresser le débat sur la responsabilité mutuelle, celle-ci étant l'un des principes les moins bien définis de la *Déclaration de Paris*.
- Pour obtenir vraiment des résultats, il faut du temps ; les attentes doivent donc être réalistes.
- Les outils existants de mesure des résultats peuvent entraîner des chevauchements ; leur utilisation doit donc être mieux coordonnée.
- Il est nécessaire de définir des objectifs clairs et des indicateurs se prêtant à un suivi pour les trois grandes questions considérées en vue de la collecte de données à l'échelon national et infranational.
- Le mécanisme d'examen par les pairs du CAD/OCDE est un moyen important d'inciter les donateurs à respecter leurs engagements, ainsi qu'à renforcer les dispositifs de reddition de comptes aux parties prenantes locales et aux partenaires. L'utilisation d'autres mécanismes d'examen devrait être encouragée en vue de favoriser la transparence.
- Les trois grandes questions de fond considérées pourraient gagner à être inscrites, dans les cadres de résultats, parmi les résultats de haut niveau en matière de développement, au lieu d'être intégrées dans les résultats sectoriels classiques.
- L'aptitude de la société civile à demander des comptes aux pouvoirs publics doit être renforcée.
- Les paragraphes 44, 46 et 48 de la *Déclaration de Paris* peuvent offrir des points d'ancrage pour la recherche de nouveaux éléments de synergie entre ce texte et les trois questions de fond considérées.

## Obtenir des résultats – recenser les possibilités qui s’offrent et les points d’ancrage – les prochaines étapes pour les acteurs et les stratégies

**Président : Finbar O’Brien**, Irish Aid et Président du Réseau du CAD sur l’évaluation

### *Table ronde*

**Mme Regina O-D Adutwum**, Directrice générale, National Development Planning Commission (NDPC), Ghana

**Mme Dasa Silovic**, Groupe des Nations unies pour le développement

**M. Hans Lundgren**, Administrateur principal, Réseau du CAD sur l’évaluation

**Mme Nancy Dubosse**, Directrice des programmes, Réseau africain pour la dette et le développement (AFRODAD)

**M. Soe Lin**, Banque mondiale et Comité directeur chargé du troisième Forum de haut niveau prévu à Accra

69. La séance finale est axée sur la question de savoir comment faire en sorte que les nombreux faits positifs qui ont été dégagés des études de cas effectuées sur certains pays et les informations apportées par l’Atelier soient mis à profit pour l’action ultérieure. Il est reconnu qu’à l’échelle mondiale, des efforts importants ont été faits pour articuler les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement avec ceux qui sont énoncés dans la *Déclaration de Paris*, ce qui représente une avancée sensible au niveau politique dans la prise en main de la question de la responsabilité mutuelle.

70. Les membres de la table ronde et les participants conviennent qu’il est indispensable de montrer que les principes et les engagements de partenariat énoncés dans la *Déclaration de Paris* sont pris en compte dans les activités menées pour faire progresser l’égalité hommes-femmes, le respect des droits humains et la protection durable de l’environnement. Ils pensent que les données d’expérience exposées durant l’Atelier et les enseignements qui en ont été dégagés devraient être rassemblés dans un document en vue d’être présentés au troisième Forum de haut niveau prévu à Accra. Ils insistent sur la nécessité de continuer à produire des données concrètes qui démontrent que la prise en compte des préoccupations relatives à l’égalité des sexes, au respect des droits humains et à la protection de l’environnement lors de la mise en œuvre de l’aide a des effets positifs sur la vie des femmes et des hommes. Il est également suggéré de faire participer la Banque mondiale et l’Institut de la Banque mondiale à une réunion d’apprentissage sur la *Déclaration de Paris* et les questions mises en relief durant l’Atelier de Dublin. Pourraient y être examinées les dimensions juridiques et stratégiques de la relation de réciprocité existant entre la première et les secondes, ainsi que des problèmes concernant l’harmonisation et l’alignement.

71. Il est jugé important d’assurer une participation concrète de la société civile par le biais de l’affectation des ressources et le renforcement des mécanismes qui président à l’engagement dans le processus de mise en œuvre de la *Déclaration de Paris*. Il y a accord général sur la nécessité de souligner que l’égalité hommes-femmes, la protection durable de l’environnement et le respect des droits humains constituent des objectifs de développement essentiels, au lieu de les présenter comme des questions transversales.

72. La section III du présent document fait état des possibilités et des points d’ancrage particuliers que les intervenants et les participants ont mis en évidence.

### **Clôture formelle de l’Atelier**

73. Dans ses observations finales, l’**Ambassadeur Jan Cedergren**, Président du Groupe de travail du CAD sur l’efficacité de l’aide, réaffirme le message qui est ressorti à maintes reprises des débats, à

savoir que la recherche de l'égalité hommes-femmes, d'une protection durable de l'environnement et du respect des droits humains est absolument indispensable à l'obtention de bons résultats dans le domaine du développement. Il souligne que l'application du cadre contenu dans la *Déclaration de Paris* à ces trois grandes questions de fond permettrait de les faire passer au premier plan et, partant, d'accroître l'efficacité de l'aide. Il met aussi l'accent sur l'importance déterminante que la réalisation de ces trois objectifs revêt pour la concrétisation des principes d'appropriation, de gestion axée sur les résultats en matière de développement et de responsabilité mutuelle. Il se félicite des pratiques de travail fondées sur la collaboration dont l'Atelier a facilité l'adoption et encourage les participants à continuer d'enrichir mutuellement leurs connaissances en échangeant des données d'expérience concrètes et en diffusant les nouveaux principes auprès de leurs communautés de spécialistes. Enfin, il souligne que le Forum de haut niveau d'Accra ne constituera qu'un jalon dans la mise en œuvre de la *Déclaration de Paris* et dans la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement.

**« Il est ... indispensable si l'on veut que tous les membres de la société bénéficient de la croissance économique, de trouver de nouvelles solutions fondées sur une appréhension holistique de tous les aspects du développement : croissance, égalité entre les sexes, justice sociale, préservation et protection de l'environnement, durabilité, solidarité, participation, paix et respect des droits de l'homme. »**  
(Déclaration et Programme d'action de Pékin, 1995)

Les documents relatifs à l'Atelier peuvent être consultés à l'adresse :  
[www.oecd.org/dac/effectiveness/inpractice](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/inpractice)